

**Déclaration liminaire à la CAPD du 24 janvier 2019**

Monsieur l’Inspecteur d’Académie, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis aujourd’hui pour examiner les recours formulés par les personnels sur leur appréciation finale de rendez-vous de carrière pour l’année 2017-2018.

L’occasion nous est donnée pour faire un premier bilan de la mise en place du nouveau dispositif de rendez-vous de carrière.

Sur les modalités de fonctionnement :

Nous nous félicitions du calendrier d’informations préalable au rendez-vous qui en favorise les conditions de préparation.

Nous nous félicitons de la logique bienveillante et constructive dans laquelle bon nombre de rendez-vous de carrière se sont déroulés.

Sur les modalités d’évaluation des personnels :

* Fidèle au principe de déconnexion de l’évaluation et de l’avancement, nous réaffirmons notre attachement à la primauté du critère de l’ancienneté générale de service dans les promotions.
* Pour départager les personnels du même échelon, nous demandons à ce que l’AGS soit le critère discriminant et non l’ancienneté dans le corps, ceci en cohérence avec le principe précité.
* Dans les évolutions nécessaires, nous demandons que tous les personnels aient bien accès, dans un délai suffisant, à l’avis d’IEN en amont de la CAPD, et à l’appréciation finale.
* Nous réaffirmons notre opposition au contingentement des avis, source d’injustice, d’incohérence et d’incompréhension dans la reconnaissance de la valeur professionnelle.

Enfin, en ce qui concerne les promotions hors classe, nous réaffirmons notre opposition à la pérennité des avis portés hors rendez-vous de carrière.

Le Sgen-CFDT rappelle son soutien au protocole PPCR, lequel a permis, grâce au cadencement unique, de réduire fortement les inégalités de passage d’échelon, d’augmenter le nombre de promus au grade hors classe, et de garantir l’accès au grade hors classe pour les personnels ayant une carrière complète.

Nous profitons de cette CAPD pour rappeler notre attachement au renforcement de l’accompagnement professionnel des personnels, dans une relation de confiance et de bienveillance, tel qu’il est régit à travers le protocole PPCR.

Concernant les évaluations de janvier au CP, nous voulons vous témoigner notre désaccord profond sur certaines consignes reçues par des directeurs et directrices d’école.

En effet, en totale contradiction avec les réponses apportées dans les instances lors des questions diverses, certaines circonscriptions demandent aux directeurs et directrices d’écoles de venir chercher les livrets dans des écoles relais, dans certains cas cela peut faire plusieurs dizaines de kilomètres.

 Le Sgen-CFDT considère que nos collègues ne devraient se déplacer qu’avec un ordre de mission, comment pourrait-on exiger des professeurs des écoles des déplacements sans leur permettre une indemnisation de leur frais ?

Ceci sans évoquer la disponibilité sur laquelle se fonde cette demande, une accumulation de tâches non répertoriées et non reconnues qui augmentent une charge de travail, qui ne cesse d’augmenter.

Le Sgen-CFDT soutiendra tous les directeurs et directrices qui refuseront d’engager des frais à leurs dépens pour répondre à une injonction sans rapport avec leur mission.

Il appartient à l’institution de fournir à nos collègues les documents que le ministère leur demande d’utiliser.

Pour le Sgen-CFDT, que les personnels de CP choisissent d’utiliser tout ou partie de celles-ci, en complément ou pas d’items qui leur semblent utiles est possible. Compte tenu des critiques sur le contenu des évaluations et l’utilisation des résultats (risque de classement, de comparaison entre écoles-circonscriptions…), là où les équipes enseignantes jugeront que la remontée des évaluations n’est pas utile, le Sgen-CFDT les défendra et les soutiendra encore syndicalement dans leur démarche en lien avec d’éventuelles pressions hiérarchiques.

Merci pour votre écoute.